



SALON DES
MÉTIERS D'ART
DU QUÉBEC

Guide de participation 2019

Dates et heures d'ouverture

Du Vendredi 6 décembre au dimanche 22 décembre (17 jours)

1^e partie du 6 décembre au 15 décembre (10 jours)

2^e partie du 16 décembre au 22 décembre (7 jours)

Lundi au samedi 11h à 21h / Dimanche de 11 h à 18 h

Lieu

Place Bonaventure, Hall d'exposition Ouest
800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H5A 1K6 Canada

L'événement en bref

Le Salon des métiers d'art du Québec (SMAQ), organisme sans but lucratif fondé en 1955 est produit par le Conseil des métiers d'art du Québec. Considéré **la plus importante exposition-vente en métiers d'art professionnels au Canada**, le Salon a pour mission de diffuser les œuvres des artisans professionnels en leur donnant une vitrine auprès du public.

Le sondage réalisé en 2017 par la firme MCE Conseil révèle :

- 59 % des visiteurs proviennent de l'Île de Montréal dont 85 % se rendent au Salon pour acheter,
- 75 % sont femmes et 38 % des visiteurs sont âgés entre 21 et 44 ans,
- 40 % font des achats métiers d'art uniquement au Salon,
- 180 \$ est la valeur moyenne dépensée par les visiteurs et 12 M\$ est le chiffre de ventes au détail.

Produits « signés métiers d'art »

Les produits exposés au Salon des métiers d'art de Montréal (SMAQ) sont des créations des artisans professionnels et se distinguent de tout autre produit disponible sur le marché grâce à leur originalité et par la qualité de réalisation. Ces produits sont certifiés « signés métiers d'art » via un processus de sélection réalisé par des experts du CMAQ.

Les candidatures des manufacturiers, des distributeurs et des importateurs ne sont pas admissibles.

Demande de participation et décision

La demande de participation au Salon doit être accompagnée d'un dépôt de 500 \$ pour la location d'un stand ou de 300 \$ pour la location d'un loft. Toutes les demandes sont soumises à l'approbation des organisateurs du Salon qui détiennent l'autorité quant à la décision finale. La sélection est faite en fonction de certains critères tels que : la conformité administrative, le financement de l'événement, la variété des produits exposés, la superficie disponible et le nombre d'avis de non-conformité reçus.

La décision est communiquée par écrit dans les 40 jours ouvrables suivant l'étude de la demande. Celle-ci est finale et sans appel. Si le Salon est complet au moment de la réception de la demande de participation, celle-ci sera inscrite sur une liste d'attente.

Si la candidature est acceptée, le dépôt sera encaissé et déduit des frais de location après l'émission de la facture. Il n'est ni remboursable ni transférable à d'autres éditions du Salon ou à d'autres événements soutenus par le CMAQ. Si la candidature est refusée, le dépôt ne sera pas encaissé.

Précisions sur les produits qui peuvent être exposés au Salon

Des règles précises régissent les différents types de produits exposés au salon.

Production régulière

La production régulière est celle inscrite dans le contrat de l'exposant. Tout autre produit qui ne fait pas partie de la production régulière doit être approuvé préalablement.

Produits complémentaires

Les produits complémentaires servent à l'utilisation adéquate des produits « signés métiers d'art » (ex. des produits de nettoyage pour des chaussures ou pour différents objets utilitaires en bois, encres pour plumes, semelles pour chaussures, etc. Ces produits accompagnent toujours des produits métiers d'art.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont des reproductions des créations originales de l'artisan, réalisées sur papier y inclus les laminés. Il s'agit principalement de cartes de souhait, signets, tableaux, etc. Ils sont présents dans un de maximum 20% de la surface et du volume des objets exposés.

Produits agro-alimentaires

Les produits agro-alimentaires sont réalisés à base de recettes originales. Aucun objet manufacturé qui, par sa nature, pourrait faire partie de la production régulière d'un exposant du secteur métiers d'art ne peut accompagner des produits agroalimentaires (verres, carafes, bols, huiliers, tasses, assiettes, cuillères, boîtes décoratives, ustensiles de cuisine, planches à découper, tabliers, nappes, napperons, linge à vaisselle, etc.).

Produits cosmétiques

Les produits cosmétiques : crèmes, lotions, baumes, huiles à massage, huiles essentielles, huiles aromatisés, savons liquides, etc. ne font pas l'objet d'une demande de participation au Salon.

Produits savons

Seuls les savons obtenus par des techniques traditionnelles de saponification à froid sont admis au Salon.

Dû à l'odeur prononcée des savons qui peut provoquer des symptômes d'allergies et des problèmes respiratoires et digestifs aux exposants et aux visiteurs, les savons sont exposés et vendus dans un emballage protecteur en papier, carton ou plastique couvrant au complet le savon. Une quantité de maximum 5 % de la surface et du volume exposés pourrait être exposée non-emballée à titre de démonstrateur.

Le non-respect des règlements représente un élément qui sera pris en compte lors de la sélection de l'exposant à une prochaine édition de l'événement.

Normes exigés au niveau du comportement

Aucun comportement agressif, intimidant, violent, coléreux ou irrespectueux de la part de l'exposant ou de ses employés, que ce soit de nature verbale ou gestuelle, envers des clients, du personnel du CMAQ et des salons, envers des exposants ou des fournisseurs n'est permis. Un tel comportement pourrait attirer l'expulsion de l'exposant.

Non-respect des règlements

Le non-respect des règlements ou des clauses contractuelles peut attirer l'émission d'un avis de retrait immédiat des produits non-conformes ou non-autorisés.

Types de participation au Salon

I. Section métiers d'art

Cette section regroupe les exposants des produits certifiés métiers d'art.

Participation dans un Stand

Les espaces stands de la section métiers d'art sont assignés, en premier lieu, aux lauréats des prix et mentions d'excellence de l'édition précédente du salon.

Ensuite, les espaces sont attribués par tirage au sort. Pour être admissible au tirage, les demandes doivent être reçues, au bureau du CMAQ, au plus tard le 31 décembre. Chaque demande donne droit à 1 coupon de tirage, peu importe la dimension demandée. Les artisans inscrits recevront, par courriel, un lien qui donnera accès au plan de la salle, le classement du tirage et un rendez-vous téléphonique. À la fin de chaque journée de location, le plan mis à jour du salon sera disponible sur le site web du SMAQ.

Toutes les autres demandes seront traitées selon la date de réception tout en tenant compte des conditions fixées par le salon.

Participation dans un Loft

Les espaces lofts sont offerts exclusivement aux exposants de la section métiers d'art et sont attribués selon les disponibilités. La priorité est accordée aux artisans de la relève (ayant moins de 5 ans de pratique professionnelle) suivi de ceux qui créent des pièces en exemplaire unique ou petite série (1 à 100 exemplaires).

Les espaces lofts sont offerts pour toute la durée du Salon et peuvent être partagés seulement par des artisans ayant une production commune (signature unique). Module loft clé en main est disponible.

Participation Vitrine

Des vitrines sont offertes pour toute la durée du Salon, une ou plusieurs pièces sur socle ou support sécuritaire. Une prise électrique permet d'éclairer la vitrine. Les vitrines sont attribuées par le Salon selon les disponibilités. La vente des produits exposés n'est pas permise.

II. Pavillon des Saveurs

Cette section, offerte pour toute la durée du Salon, regroupe les artisans qui vendent des produits agro-alimentaires réalisés à base de recettes originales. Des espaces stand sont attribués par l'équipe du SMAQ selon les disponibilités.

III. Arts visuels

Cette section, offerte pour toute la durée du Salon, regroupe les œuvres en arts visuels. Des espaces stand sont attribués par l'équipe du SMAQ selon les disponibilités.

Informations concernant l'aménagement

Les formats des stands sont (en pieds) : 5x10, 5x15, 5x20, 10x10, 10x15, 10x20. Une prise électrique de 1500 est automatiquement facturée. La hauteur réglementaire des murs est de 8 pieds.

Un loft est un espace à aire ouverte muni d'un tapi. Il ne contient pas de cloisons. La location minimale est de 8 pi² et celle maximale de 16 pi². La profondeur minimale est de 2 pieds. La surface facturée est celle de l'espace total utilisé (aire habitable). La surface occupée par une chaise ou un tabouret nécessaire à l'artisan pour assurer sa présence dans le loft n'est pas incluse dans la facture. Une prise électrique de 500 watts est automatiquement facturée.

Il est interdit de sous-louer un espace. Une vérification des dimensions sera effectuée lors du montage du Salon et tout espace supplémentaire utilisé entraînera des coûts additionnels de 25 %.

Le Salon se réserve le droit de modifier les espaces alloués.

Les cloisons, le mobilier, les présentoirs, l'aménagement, l'éclairage, l'électricité supplémentaire, le montage et le démontage sont aux frais de l'exposant. Les rideaux en remplacement de murs ainsi que les tables drapées ne sont pas admissibles.

Les numéros des stands et des lofts seront communiqués par les organisateurs du Salon au mois d'octobre.

Le manuel de l'exposant, disponible à metiersdart.ca, contient toutes les informations concernant l'aménagement telles que les règlements d'aménagement, des rabais exclusifs pour l'hébergement et les coordonnées des fournisseurs.

Tarification

Tarification au pied carré- sujet à changement sans préavis

Inscrivez-vous avant le 31 décembre et devenez éligible au tirage pour le choix de votre emplacement une (1) inscription = un coupon

Tarif 2019	Dépôt	Membre CMAQ	Non Membre	Saveurs
Stand Métiers d'art (17 jours / 6 au 22 déc.)	400 \$	62 \$ pi2	72 \$ pi2	78 \$ pi2
Stand Métiers d'art (10 jours / 6 au 15 déc.)	300 \$	42 \$ pi2	52 \$ pi2	n/a
Stand Métiers d'art (7 jours / 16 au 22 déc.)	300 \$	30 \$ pi2	38 \$ pi2	n/a
Coin (supplément)	n/a	300 \$	400 \$	400 \$
Loft métiers d'art	300 \$	84 \$ pi2	99 \$ pi2	n/a
Tarif Relève *	n/a	40% de rabais	n/a	n/a
Stand Arts visuels	400 \$	N/A	1 995.00 \$	n/a
Vitrine	400 \$	1 800.00 \$	1 875.00 \$	n/a
Week-end (table 6')	250 \$	500 \$ / week-end	625 \$ / week-end	n/a
Assurance responsabilité Civile**	n/a	125 \$	125 \$	125 \$

Tarif membre

Les membres professionnels du CMAQ bénéficient d'un tarif privilégié à condition que leur cotisation soit acquittée pour l'année de la tenue de l'événement. Les exposants doivent également avoir acquitté tous les soldes antérieurs dus aux Salons des métiers d'art, aux Boutiques Métiers d'art et au Conseil des métiers d'art du Québec pour être admissibles à la sélection au Salon. Des frais de 50,00 \$, taxes en sus, seront exigés pour tout paiement sans provision

Tarif Relève *

Les exposants de la section métiers d'art comptant moins de 5 ans de pratique professionnelle et étant à leur première et/ou deuxième participation au Salon, bénéficient d'un rabais de 40 % sur le prix de location d'un espace.

Tarif Première participation

Les exposants de la section métiers d'art étant à leur première participation au Salon bénéficient d'un rabais de 40 % sur le prix de location d'un espace stand régulier.

Exposant de l'extérieur du Québec

Une réduction de 250 \$ est accordée à tout exposant de l'extérieur de la province du Québec qui participe pour la première fois.

Les artisans qui ont besoin de l'obtention d'un visa doivent présenter la demande de participation et dossier de sélection de produits avant le 1^{er} juillet.

****Assurances responsabilité civile**

Les exposants s'engagent détenir une assurance responsabilité civile de cinq millions de dollars (5 000 000 \$), par sinistre seulement en ce qui a trait à cet événement et limitée à cet événement seulement. Le coût de l'assurance responsabilité civile est de cent vingt-cinq dollars (125 \$) plus les taxes applicables. Ce montant est inclus dans la facture. Sur présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile, fournie par un assureur à l'attention du SMAQ avant le 15 novembre en ce qui a trait à l'événement, un crédit ou un remboursement sera appliqué.

Date de facturation et de paiements

INFO À VENIR

Annulations

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit.

Une annulation avant le 15 septembre attire une pénalité de 50 % du montant total de la facture.

Une annulation après le 15 septembre attire une pénalité de 100 % du montant total de la facture.

Coordonnées de l'équipe

Locations / Opérations Gaétane Bergeron, chargée de projet aux événements
514-861-2787 poste 305 /gaetane.bergeron@metiersdart.ca

Communications Juliana Pinzon, coordonnatrice, communications et marketing
514 861-2787 poste 323 / Juliana.Pinzon@metiersdart.ca

Comptabilité Sylvain Légaré, comptable
514-861-2787 poste 308 / sylvain.legare@metiersdart.ca

Admissions et sélections Ana-Maria Abran, responsable du registraire
514 861-2787, poste 307 /ana-maria.abran@metiersdart.ca